

Aurignac, le 13 février 2006

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac

A

Monsieur Midul CABE

Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le mercredi 08 mars, à 20 h 30, à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Compte administratif 2005
- Préparation du budget 2006
- Personnel
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2006

Présents : Voir liste d'émargement ci-jointe.

Excusés: Messieurs LABATUT, GAILLEMIN, SOULA, FOUGERON,

JUFFRAULT, ESTINES, DUCOS (Charles). Mesdames REY (Marie-Pierre) et VITAL.

Excusés représentés : Monsieur DELGADO représenté par Monsieur RUFFAS.

Monsieur de GALARD représenté par Madame RAULET.

Absents: Messieurs BRUNET, CISTAC, DELMOTTE, VIGNEAUX,

BARTHE (Jean-Claude), BONNEMAISON, MARTIN,

BARTHE (Didier), TRESCAZES, DUCOS (Guy), BERGES

(Serge), LAGRANGE, PABON.

Mesdames BOULP, BELLAN, MISTROT.

Présents: 29

Excusés: 9

Absents: 16

<u>TOTAL</u>: 54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20 h 50.

Monsieur Félix SENGES est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 02 février 2006 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005:

Ainsi qu'il était indiqué sur l'ordre du jour, Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée le Compte Administratif 2005 (budget général) :

FONCTIONNEMENT:

• Dépenses :

Monsieur le Président lit le compte administratif 2005, article par article. Les chapitres se décomposent comme suit :

CHAPITRE	PREVU	REALISE
011 (charges à caractère général)	322 383	319 414,30
012 (charges de personnel)	567 500	563 817,50
014 (atténuation de produits)	157 413	157 412,87
65 (autres charges de gestion courante)	219 811	219 809,71
66 (charges financières)	55 380	54 757,08
67 (charges exceptionnelles)	1 900	1 803,44
68 (dotations aux amortissements)	172 125	172 124,20
023 (virement à la section d'investissement)	222 844	0
TOTAL	1 719 356	1 489 139,10

Madame LABAT s'interroge sur l'article 6067 relatif aux fournitures scolaires pour lequel était prévue la somme de 20 000 €et a été réalisée la somme de 41 896,36 €

Monsieur le Président lui répond que l'intégralité de la somme n'avait pas été budgétée.

Il rappelle que cette dotation est de $150 \in par$ élève, qui servent à la fois aux fournitures, au transport lors des sorties, etc...

Monsieur le Président revient plus particulièrement sur deux points qui avaient été évoqués lors de la réunion du bureau : les articles 6251 (voyages et déplacements) et 6536 (frais de représentation) à partir desquels il a dégagé ses propres frais, d'un montant total de 640,96 € correspondant au remboursement pour le congrès d'Angers réunissant les présidents des intercommunalités. Il précise par ailleurs qu'il s'est déplacé avec son véhicule personnel et que s'il avait appliqué le barème de remboursement de la Fonction Publique (à savoir 0,37 € le km), les frais se seraient élevés à 905 €

Concernant l'article 6574 (subventions aux associations), Monsieur le Président renvoie les membres de l'Assemblée à la liste détaillée de ces subventions et notamment à celles versées à l'Office du Tourisme. Il rappelle qu'une réunion du comité paritaire de suivi de la piscine s'est tenue le 27 février et qu'il a été décidé de passer un avis d'appel à concurrence pour déléguer la gestion des entrées, de la buvette et de l'entretien (parties communes et espaces verts) à un privé. Dans ce cas, la CCCA gardera à sa charge la partie surveillance (maîtrenageur et adjoint) ainsi que la partie technique (chauffage de l'eau et entretien de la piscine). Le montant de la gestion a été estimé à 10 000 €

Les frais d'entretien de la piscine et du maître-nageur étant estimés à 40 000 € environ, il resterait environ 30 000 € à la charge de la CCCA (dont 15 000 pour les écoles), sachant que le gérant prendra également en charge l'entretien des espaces verts qui avait été évalué aux alentours de 5 000 €

Le bénéfice des entrées et de la buvette ira dans son intégralité au gérant.

La consultation sera lancée dans les jours à venir.

Monsieur MASSARIN se demande qui pourra prendre cela en charge.

Monsieur le Président signale que deux personnes seront nécessaires pour assurer la gestion.

Madame GRANJON demande qui fixera le prix des entrées.

Monsieur le Président lui répond que la CCCA fixera les tarifs des entrées.

Monsieur LAJOUS s'interroge sur les risques en cas de pépin.

Monsieur MAILHO lui répond que les rôles seront bien définis : en ce qui concerne la sécurité de la piscine, le maître-nageur (et donc la CCCA) est seul responsable ; en ce qui concerne les domaines de gestion du gérant, ce dernier est assuré et doit s'autogérer.

Le lancement de la consultation est adopté à l'unanimité.

• Recettes :

Monsieur le Président fait maintenant lecture des recettes de fonctionnement qui se décomposent comme suit :

CHAPITRE	PREVU	REALISE
70 (produits du service, des domaines)	23 667	17 990,83
72 (travaux en régie)	250 000	209 958,83
73 (impôts et taxes)	780 713	792 590,60
74 (dotations, subventions, participations)	323 899	325 779,65
013 (atténuation de charges)	30 000	48 301,19
75 (autres produits de gestion courante)	22 800	17 096,91
76 (produits financiers)	5	3,69
77 (produits exceptionnels)	53 751	58 416,11
79 (transfert de charges)	5 000	0
002 (excédent reporté)	229 521	229 521,78
TOTAL	1 719 356	1 699 659,59

Monsieur MAILHO fait remarquer que le produit de la taxe de séjour (article 7362) est inférieur à celui de l'année dernière. Cela vient du fait que certains hébergeurs ne paient pas la taxe. Certains jouent le jeu, d'autres pas. Il demande aux maires de relancer les hébergeurs et se propose de réaliser un inventaire.

Monsieur le Président passe en revue la simulation sur les prévisions 2006 relative aux ordures ménagères. Il précise que l'augmentation des recettes pour 2006 (313 246 € contre 297 695 €en 2005) vient de l'augmentation des bases et non des taux.

Il passe en revue les dépenses (SYSTOM, SIVOM, salaires, factures déchetterie, factures diverses, emprunts) et précise qu'en ce qui concerne la déchetterie, il faut compter 14 mois de salaire (travail le samedi et remplacement le lundi). Le montant des emprunts comprend à la fois le capital et les intérêts.

Monsieur MASSARIN demande où en sont les travaux sur les plateformes.

Monsieur le Président lui répond que, devant le peu de sérieux de l'entreprise Barbaresco, il a choisi de dénoncer le contrat et de terminer les travaux en régie.

Monsieur CABE fait remarquer que les dépenses et les recettes arrivent quasiment à s'équilibrer.

Monsieur le Président lui répond qu'il en sera de même en 2006 ; seuls les frais de collecte et de traitement continueront d'augmenter (d'environ 5 % par an).

Monsieur LAJOUS demande quelle est, à compter d'aujourd'hui, la durée de vie du centre de Lieoux.

Monsieur le Président lui répond qu'il devrait servir pendant encore vingt-cinq années.

INVESTISSEMENT:

Monsieur le Président fait la lecture des dépenses et des recettes d'investissement qui se décomposent comme suit :

• Dépenses :

CHAPITRE	PREVU	REALISE
001 (déficit d'investissement reporté)	287 598	297 597,76
13 (subventions d'investissement)	51 951	51 949,78
16 (emprunts et dettes assimilés)	563 965	563 963,76
20 (immobilisations incorporelles)	38 000	28 833,62
21 (immobilisations corporelles)	144 817	126 227,09
23 (immobilisations en cours)	1 269 859	1 129 764,12
45 (comptabilité directe rattachée)	20 000	19 823,17
TOTAL	2 376 190	2 208 159,30

• Recettes :

CHAPITRE	PREVU	REALISE
10 (dotations, fonds divers et réserves)	270 221	182 784,38
13 (subventions d'investissement recettes)	1 396 691	1 091 839,22
16 (emprunts et dettes assimilés)	235 412	736 848,52
20 (immobilisation incorporelles)	57 097	57 096,04
21 (immobilisation corporelles)	1 800	1 079,62
28 (amortissement des immobilisations)	172 125	172 124,20
45 (comptabilité directe rattachée)	20 000	21 765,49
021 (virement de la section de fonction-	222 844	
-nement)		
TOTAL	2 376 190	2 263 893,05

Monsieur CABE s'interroge quant au remboursement du prêt relais. Monsieur le Président lui répond qu'il est remboursable en 2007. Monsieur FERAUT ajoute qu'il faudrait prévoir 50 % de ce remboursement dans le budget 2006.

Monsieur le Président signale à l'Assemblée que le détail des budgets annexes (logements et portage des repas) figure dans les documents qui leur ont été distribués. Il sera examiné lors du vote du budget.

Par ailleurs figure également un bilan complet du service portage des repas ainsi que le détail des dépenses pour les ordures ménagères et la déchetterie.

PERSONNEL:

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un agent est parti à la retraite au 13 février et qu'un Contrat Emploi Consolidé se termine au 31 mars.

Il faut impérativement délibérer pour trouver une personne en remplacement si l'on veut que les services techniques continuent à assurer leurs tâches.

Monsieur le Président propose donc l'ouverture d'un poste d'agent des services techniques.

Monsieur MAILHO demande si l'on ne peut pas se tourner vers un emploi aidé (CAE).

Monsieur le Président et Monsieur FERAUT lui répondent que cela paraît difficile car il faut quelqu'un de polyvalent et de qualifié.

L'ouverture du poste d'agent des services techniques est approuvée à l'unanimité.

ADSL:

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'appel à projets du Conseil Régional pour la couverture des zones blanches.

Il informe que, depuis peu, le Conseil Général s'est lui aussi porté candidat pour subventionner l'implantation du haut-débit dans les zones qui ne seront pas desservies par l'opérateur historique et ferait, semble t-il, le complément de la Région.

S'il faut attendre de voir comment vont s'articuler ces deux projets, il s'avère nécessaire de délibérer pour approuver ces opérations, réserver les crédits et solliciter le concours financier de la Région et du Département (deux délibérations).

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE MATERIEL:

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un pack transport pour le stockage et la distribution de carburant pour être en règle par rapport aux normes de sécurité.

Le montant du devis est de 1 040 €HT.

Il s'agit de délibérer pour autoriser cet achat et pour faire la demande de subvention au Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

PRONOMADES:

Monsieur le Président fait part d'une communication de Monsieur de GALARD qui n'a pu être là ce soir et qui s'est exprimé lors de la réunion du bureau. Il souhaiterait que l'Assemblée revoie sa position par rapport à la subvention des Pronomades qu'elle a refusé d'accorder lors de la dernière réunion. Après une conversation téléphonique avec le Directeur des Pronomades, il s'avère que la subvention demandée pourrait ne s'élever qu'à 7 000 € soit le même montant qu'en 2005. Devant cette nouvelle donne et ajouté au fait que l'association des Pronomades s'est engagée à aider Salam Toto, ce que souhaitait vivement Monsieur de GALARD, ce dernier demande à l'Assemblée de revoir sa position.

Monsieur BOUBE signale qu'il ne change pas sa position et maintien son accusation de « maquignonnage » de la part des Pronomades. Par ailleurs, il redit qu'il ne pense pas que ce style de culture corresponde réellement aux attentes des personnes du canton.

Monsieur MAILHO lui répond que les Pronomades ont été un succès ; les chiffres sont là pour le prouver.

Monsieur BOUBE lui répond qu'il ne conteste pas les chiffres mais qu'il faut avant tout savoir si les personnes présentes étaient bien du canton.

Monsieur LAJOUS approuve les propos de Monsieur BOUBE et met en doute les chiffres de participation énoncés.

Monsieur le Président rétorque qu'il s'est rendu aux quatre spectacles et peut confirmer ces chiffres : sur les deux représentations payantes, les billets ont donné le nombre de spectateurs et concernant les deux autres représentations, il a compté lui-même le nombre de personnes présentes.

Monsieur LASSERRE souligne qu'une décision a été prise lors de la dernière Assemblée Générale et ne voit pas l'intérêt de revenir sur le sujet.

Constatant l'impossibilité d'un accord, Monsieur le Président propose d'ajourner la décision et d'attendre la présence de Monsieur de GALARD et le vote du budget.

Monsieur CABE prend la parole pour évoquer un autre sujet : il a entendu dire que la commune d'Aurignac envisageait de vendre l'ancien abattoir, actuellement exploité par un groupement d'agriculteurs qui y transforme de la viande.

Madame GRANJON confirme et lui fait remarquer que ces personnes occupent ce local mais n'en paient plus le loyer depuis fort longtemps et que toutes les charges reviennent à la commune d'Aurignac.

Monsieur CABE demande s'il ne serait pas possible pour la CCCA d'acheter ce bâtiment pour que cette activité puisse continuer.

Monsieur le Président lui répond que la question est à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.